



Bordeaux, le mardi 11 septembre 2012

Monsieur le Recteur,

Les représentants des organisations syndicales susnommées vous adressent une demande d'audience relative à la situation des personnels non titulaires dans l'académie de Bordeaux, qu'ils soient contractuels d'enseignement, d'orientation, d'éducation, administratifs, ou de santé-sociaux. Ils déplorent qu'une part importante des contractuels affectés en 2011-2012 ne soit pas réemployée actuellement. Ils ont constaté, tout au long des opérations d'affectation, des anomalies qui donnent le sentiment que ces personnels ne bénéficient pas du traitement auquel ils devraient avoir droit en tant qu'agents de l'Education Nationale.

Par exemple :

- des collègues informés par téléphone d'un établissement d'affectation différent de l'établissement finalement obtenu ;
- des collègues qui se retrouvent sans affectation après avoir pourtant « obtenu » un poste ;
- des collègues auxquels un service a été proposé mais dont les quotités ont baissé sans leur accord ;
- des changements incessants d'affectation sans que les représentants syndicaux en soient informés ;
- des CCPA tenues dans des conditions ne permettant pas l'exercice du contrôle réel des opérations d'affectation par les organisations syndicales, mettant ainsi en cause le fonctionnement du paritarisme.

Parce que la précarité ne saurait être occultée de la concertation, **les représentants des organisations syndicales vous demandent donc de les recevoir le mercredi 19 septembre 2012 dans l'après-midi** pour clarifier ces dysfonctionnements et préciser les modalités de dialogue social sur ce sujet au-delà des seules questions d'affectation (GT de suivi de la loi du 12 mars 2012 par exemple). Ils vous demandent également d'étudier ou de réétudier des situations particulières de collègues contractuels qu'ils vous soumettront. Veuillez agréer, Monsieur Le Recteur, l'expression de notre plus haute considération.

L'intersyndicale

